

2024/51

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
971-219711348-20240730-2024-del-07-07-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 30/07/2024

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe  
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du Jeudi 25 Juillet 2024

Effectif du Conseil : 29  
Présents : 19  
Absents excusés : 09  
Absent : 01  
Procurations : 05  
Sens du Vote  
Pour : 24  
Contre : 00  
Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 17 juillet 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 25 juillet à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Frédéric OTTO, Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Albert AIRA, Virginie GUILLAUME, Gaston GERAN, Aline TOI, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Pierrot TAURUS.

Absents : Alexandre CLAIRY.

N° de délibération : 09  
Date de transmission en préfecture : 30 JUL 2024

Procurations : Frédéric OTTO donne procuration à Jules OTTO, Cindy DARMIN donne procuration à Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Albert AIRA donne procuration à Ernand BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Luigi LANCASTRE

Autorisation à donner au Maire pour solliciter Monsieur le Préfet en vue du financement de la rénovation de la piste d'athlétisme du stade municipal « Milton JAMES »

Monsieur le Maire expose : la commune de Vieux-Habitants a eu le privilège d'accueillir le **jeudi 23 mai 2024**, Monsieur le Préfet de Région, Xavier LEFORT ainsi que Monsieur le Secrétaire Général, Maurice TUBUL au titre d'une séance de travail, ayant pour objectif la revue des projets portés par la collectivité avec un accompagnement financier significatif de la part des services de l'ETAT.

Fort des échanges et du dynamisme affichés par la ville, il a été proposé à Monsieur le représentant de l'Etat au sein du Département de poursuivre l'aménagement du territoire et singulièrement le « volet sportif » par le renforcement des installations et équipements pour la pratique d'activités pluridisciplinaires.

Ce renforcement des équipements sportifs s'inscrit dans la démarche et la volonté gouvernementale, visant à vulgariser le sport au profit de tous, mais aussi tourné vers l'excellence à l'instar des prochains Jeux Olympiques de PARIS 2024.

A ce titre, et désireuse de poursuivre la modernisation du stade municipal récemment nommé « **Milton JAMES** » en marge du prochain démarrage des travaux de reprise de la couverture des gradins y compris l'étanchéité, la commune de Vieux-Habitants souhaite procéder à la réfection pleine et entière de la piste d'athlétisme existante, aujourd'hui désuète.

Consciente des enjeux forts que représente le sport au sein de nos territoires et de l'engouement de notre commune pour l'atteinte des objectifs de performance sportive, la municipalité se doit de doter notre cité d'un équipement de pointe, digne de ce nom, offrant à nos jeunes licenciés en herbes toutes les chances de réussite.

Les études prospectives pour ce type de rénovation portent le montant de travaux à un coût d'objectif de près de **1.4 M€**.

Il demande enfin à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser, à solliciter, Monsieur le préfet de Région par le biais de l'ANS, pour un accompagnement financier, permettant de procéder à la réfection de la piste d'athlétisme du stade municipal « **Milton JAMES** ».

**Le Conseil municipal,**  
**Ouï l'exposé du Maire,**  
**Après échanges de vues**

**Décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, le Préfet de Région par le biais de l'ANS, pour un accompagnement financier, permettant de procéder à la réfection de la piste d'athlétisme du stade municipal « **Milton JAMES** ».

**Article 2 :** D'arrêter comme suit le plan de financement :

- ANS (80%) : ..... 1 120 000,00 €
- Fond Propre (20%) ..... 280 000,00 €
- TOTAL ..... 1 400 000,00 €

**Article 3 :** De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette opération.

**Article 4 :** D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire  
Réception en Préfecture :

Publication :

*Affichée le 31 JUL. 2024*

Pour expédition conforme  
Le Maire  
  
Julien OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)